

Collectivités

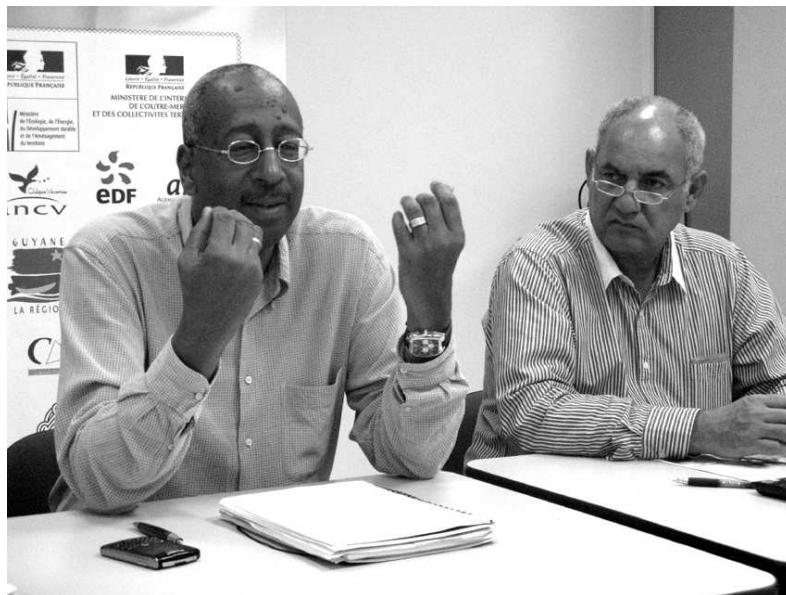
La Guyane reçoit le XVII^e Congrès de l'ACCD'OM — Novembre 2008

Le XVII^e congrès de l'ACCD'OM qui se déroule actuellement en Guyane a débuté le samedi 15 novembre et se poursuivra jusqu'au samedi 22 novembre. Il accueille 240 congressistes dont 130 venus des collectivités adhérentes de la Réunion, la Martinique, la



Guadeloupe, Mayotte, la Polynésie française et la Nouvelle Calédonie. Thème développé, l'Outremer uni, force de propositions et d'actions.

Durant ces 8 journées, les participants ont, non seulement, exposé leur réflexion sur des thèmes variés, tels que : la Guyane, enjeux et problématiques ; nos territoires, une richesse institutionnelle ; l'élu ultramarin dans le Grenelle de l'environnement, les énergies renouvelables, la biodiversité ; les transports et déplacements, le tourisme durable, le logement social, l'eau l'intégration de nos territoires dans notre environnement régional et les Fonds européens, mais également sillonné plusieurs communes de Guyane, Kourou et le centre spatial, Sinnamary, Iracoubo, Saint-



Laurent du Maroni, Mana, Awala-Yalimapo, Apatou, Saint-Georges de l'Oyapock et Rémire Montjoly.

Lors de la première journée, l'association guyanaise pour l'étude et la valorisation de la biodiversité a présenté, à partir de ses recherches le projet de valorisation des vanilles de Guyane et des fruits de palmiers guyanais tels que le Patawa, le Comou, le Parépou, l'Awara, le Ti-wara dendé, le Wassay, le Maripa et le Moucaya, par la mise en place de micro-filières pour lesquelles elle sollicite le concours de tous ceux qui veulent y apporter leur pierre.

En revanche, à l'issue du débat qui a clôturé les travaux en atelier sur des problématiques de développement économique et social que doivent affronter les collectivités territoriales d'outre mer, les congressistes ont adopté

une résolution qui sera présentée au congrès des maires de France à Paris le 24 novembre prochain.

Cette manifestation a été l'occasion pour un certain nombre d'élus ultramarins, notamment ceux du pays d'accueil comme le sénateur maire de Mana et vice



président de l'ACCD'OM, Georges Patient, le président du conseil général, Alain Tien-Liong, le président du conseil régional, Antoine Karam, le maire de Cayenne et président de la CCCL, Rodolphe Alexandre, de donner leur point de vue respectif sur ce qu'ils attendent de cette 17^e rencontre à l'heure où l'évolution statutaire occupe le débat politique en Guyane.

Rappelons que l'ACCD'OM, (Association des Communes et collectivités d'Outre Mer) a été créée en 1991. Elle regroupe aujourd'hui 87 communes sur les

214 que compte l'outre mer dont 13 en Guyane, ainsi que 14 groupements des communes et 2 collectivités territoriales. La totalité des communes de Mayotte et de la Réunion sont représentées au travers des groupements de communes. Leur objectif est de s'unir dans un même élan collectif en mutualisant tous leurs efforts pour se faire entendre et obtenir de l'administration centrale les moyens nécessaires à leur développement respectif.

En terme de réponse positive, l'ACCD'OM a obtenu du ministère de l'Intérieur, depuis le début de cette année l'agrément d'organisme de formation au profit des élus. Une première cession de formation a été organisée à Mayotte, les 10 et 11 octobre dernier. Une trentaine d'élus s'y sont retrouvés pendant deux jours. Au programme, " la responsabilité pénale des élus " et " le marché public ". Une initiative que la

Guyane peut également bénéficier à sa demande " a souligné le délégué, Lilian Malet.

Espérons que l'AMF (Association des Maires de France) destinataire de la résolution qui vient d'être adoptée puisse la faire valoir au plus haut sommet de l'instance décisionnelle afin que la politique de l'Etat place parmi ses principales priorités le développement durable des collectivités d'outre mer eu égard à leur spécificité environnementale, énergétique et économique.

M. Fortuné.